



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 9 septembre 2024, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1669-2024](#)
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 AFIN DE METTRE À JOUR LES TARIFS RELATIFS](#)
[À LA LOCATION DE CERTAINS PLATEAUX D'ACTIVITÉS AUPRÈS DU SERVICE SPORTS, LOISIRS,](#)
[CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE](#)

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur les titres des règlements ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 11 septembre 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière